

ERRATA

AVANT-PROPOS.—Page VI, avant-dernière ligne, au lieu de « 1872, » lisez « 1672. »

Chapitre I, Page 5, fin du 1^{er} paragraphe—Au lieu de « 1832, » lisez « 1732. »

Chapitre II, Page 17, fin du 2^e paragraphe—Au lieu de « entre les 43^e et 50^e degrés, » lisez « entre les 48^e et 52^e..... »

Chapitre II, Page 28, troisième ligne—Il reste encore dans le township Bourget 22,741 acres à concéder, et dans le township Simard 29,105.

Chapitre II, Page 29, deuxième paragraphe—Au lieu de « entre le 48^e degré, 14^l, 38^u, et le 48^e, 34^l..... », lisez « entre le 48^e, 19^l et le 48^e, 38^l, » et au lieu de « entre le 70^e, 34^l et le 71^e, 29^l, » lisez « entre le 71^e, 06^l, et le 71^e, 48^u. »

Chapitre III, Page 39, première ligne—Au lieu de « par le 48^e 6^l, 44^u de latitude nord et le 69^e, 13^l de longitude ouest, » lisez 48^e, 8^l, 40^u de latitude nord et le 69^e, 42^l de longitude ouest. »

Chapitre III, Page 40, deuxième paragraphe, 2^e ligne—Au lieu de 1826, lisez 1726.

Chapitre V, Page 104, avant-dernier paragraphe—Au lieu de « septembre 1879, » lisez « août 1880. »

Chapitre VI, Page 136, deuxième paragraphe—« Toute la partie arable du canton Otis est arpentée et il y reste 33,624 acres de terrains vacants.